

10<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

10<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes .....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements .....	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d° — ).....	1 fr. 25
» 2 <sup>e</sup> page ( — d° — ).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

Trois événements importants ont marqué la semaine qui s'achève. — Vers l'apaisement en Rhénanie et la reprise complète de l'activité économique. — Quelle orientation adoptera le chancelier Marx? Poursuite de la résistance ou amorces de la coopération? — Le nouveau chancelier pourrait bien inaugurer une politique d'apaisement. — Les élections britanniques: dans l'attente des résultats.

La semaine qui s'achève aura été marquée par trois événements importants: d'une part, l'inauguration d'un régime d'apaisement en Rhénanie, d'autre part l'avènement en Allemagne d'un nouveau chancelier, enfin les élections britanniques.

Comment se présentent-ils respectivement? quelle influence chacun d'eux exercera-t-il sur la situation générale?

Considérons avant tout les mesures édictées, au début de la semaine, par le général Degoutte, au nom des gouvernements français et belges.

Incontestablement, elles marqueront une date dans l'histoire de l'occupation de la Ruhr.

Ces mesures sont d'ordre divers: les unes, comme le regroupement des forces militaires destiné à préparer l'occupation invisible, entrent en exécution; les autres, d'ordre administratif et judiciaire, s'appliqueront dès que l'Allemagne aura ratifié les accords conclus entre les autorités franco-belges et les industriels rhéno-westphaliens.

Toutes ces mesures s'inspirent d'ailleurs d'une même préoccupation, dont il sied de souligner la haute portée: préparer l'apaisement en Rhénanie.

En agissant ainsi les deux gouvernements de Paris et Bruxelles attestent leur fidélité aux engagements pris en janvier.

Mais comment ne pas retenir aussi la manière dont les Franco-Belges se comportent?

A peine les industriels et le Reich avaient-ils montré par des actes leur désir de collaborer, que, spontanément, de leur propre initiative, les deux cabinets alliés s'inspiraient d'une ligne de conduite toute de conciliation.

Pour vaincre, hier, il fallait être ferme, opiniâtre. MM. Poincaré, Thémis et Jaspard le furent avec toute la rigueur indispensable.

Pour réaliser, aujourd'hui, la victoire, il faut faire montre de souplesse, d'esprit de conciliation. Les dirigeants de Paris et de Bruxelles en témoignent avec évidence.

Qui ne voit, enfin, la vertu essentielle de la promptitude initiative franco-belge? Ne confirme-t-elle pas une fois encore que la France, non plus que la Belgique, ne nourrit jamais la moindre pensée annexionniste vis-à-vis de la Rhénanie?

Telles sont les circonstances, — toutes de détente — qui président à l'avènement d'un nouveau chancelier en Allemagne.

M. Marx saura-t-il en tirer parti et opérer un redressement du Reich en l'engageant dans la seule voie de salut qui s'offre pour lui: l'exécution du traité de paix?

Dès l'abord, des inquiétudes semblent permises.

M. Marx n'a-t-il pas déclaré devant le Reichstag: « Le gouvernement actuel ne diffère pas en principe du précédent »? Et, de fait, le chancelier d'hier, Stresemann, conserve les Affaires Étrangères dans la nouvelle combinaison.

Ce propos et cette présence ne sont point pour nous rassurer dès l'abord.

Mais peut-être convient-il, pour apprécier sainement la situation, de négliger ces faits au reste secondaires.

Au demeurant, Stresemann dut assumer un rôle particulièrement important: liquider la folle politique de résistance et amorcer celle de la rémission.

Avec du caractère, il aurait pu réaliser cette double tâche.

Mais, dépourvu comme il était d'énergie, il a oscillé, hésitant, entre

les deux orientations qui le sollicitaient: il n'a pas su choisir et s'en tenir à une attitude nette.

De là sa figure de chancelier de transition.

Mais aujourd'hui la situation s'est clarifiée.

On peut considérer pour définitivement liquidée la politique de résistance, tandis que celle de la collaboration ouvre aux dirigeants du Reich des horizons favorables.

Désormais, ils sont à pied d'œuvre pour sauver l'Allemagne.

Toute la question est de savoir si le chancelier hésitera sur le seuil, le franchira, pour s'avancer vers un ciel plus apaisé, ou bien reculera pour retourner au chaos d'hier.

S'il n'est pas encore certain que M. Marx soit l'homme de la politique de l'apaisement — au dedans comme au dehors — il est du moins permis d'espérer qu'il le sera.

Et pourquoi ne le serait-il pas? M. Marx est un Rhénan de Cologne, il connaît les misères de la Rhénanie; il a goûté les fruits amers de la résistance passive: la banqueroute financière, la guerre civile, la désagrégation du Reich, pour ne retenir que les plus empoisonnés.

Mais il connaît aussi les aspirations de sa province d'origine: pouvoir vivre en travaillant et ne pas être saigné, meurtri pour le reste de l'Empire.

Par ailleurs, il sait par expérience qu'il est vain d'escompter le salut du dehors.

Le développement de la campagne électorale en Grande-Bretagne a montré que les masses britanniques veulent l'entente avec la France.

Quant aux Franco-Belges, il est manifeste, surtout après les tout récents événements que nous rapporçons tout à l'heure, qu'ils tiendront leur parole: s'en tenir à l'occupation invisible dès que les autorités du Reich daigneront collaborer avec nous pour l'administration des gages saisis.

Bref, s'il le veut, M. Marx peut être le promoteur d'une nouvelle politique allemande.

Ses déclarations au Reichstag autorisent à penser qu'une telle volonté l'anime.

D'abord, il s'est complètement abstenu de toute impertinence à notre adresse.

Il a affirmé encore la nécessité de déployer une extrême énergie pour vaincre les difficultés de l'heure.

Enfin, il a proclamé que « l'heure des plus grands sacrifices » avait sonné.

Attendons maintenant les actes.

Quant au troisième événement de la semaine: les élections britanniques, pour l'apprécier, le moins est d'attendre que soient connus les résultats du scrutin de jeudi.

D'ailleurs, quels qu'ils soient, les mêmes nécessités internationales subsisteront.

Et, en première ligne, la plus urgente de toutes apparaît la coopération franco-britannique.

Au cours de la campagne électorale qui vient de se dérouler, l'opinion d'Outre-Manche a montré sans ambiguïté qu'elle voulait l'entente des deux pays.

Nous serions surpris que cette profonde aspiration populaire n'imprégnât pas, par contre-coup, jusqu'aux membres des Communes.

Le capital serait de 100 millions, dont 50 0/0 souscrits par le groupe allemand de Rhénanie.

Le reste du capital serait souscrit par des groupes français, suisses, hollandais, anglais et belges.

EN ALLEMAGNE

Le prince Max de Bade demande une dictature militaire

Dans une lettre ouverte aux journaux, le prince Max de Bade, qui était chancelier pendant les négociations de l'armistice, demande une dictature militaire:

que de divisions, de discordes, chère à Lloyd George?

Il est à craindre que, si les libéraux l'emportent, le fruit de tant d'efforts ne soit perdu instantanément: Lloyd George au pouvoir reprendrait sa politique néfaste.

Si, au contraire, les conservateurs maintiennent dans l'ensemble leurs positions actuelles, on peut espérer en un renouveau de l'Entente Cordiale.

Espérons donc le succès des conservateurs.

M. D.

## INFORMATIONS

### Le Séparatisme Rhénan

Les divisions intestines

L'organe du parti séparatiste *Frei Rheinland*, dont la publication avait été arrêtée, depuis la parution du journal officiel du gouvernement de Coblenche, le *Reinische Staatszeitung* vient de reparaitre à Dusseldorf, sous le titre *Frei Rhein und Ruhr*.

M. Matthes en est le rédacteur en chef et le journal poursuit une campagne violente contre le gouvernement séparatiste de Coblenche constitué par le docteur Dorten.

M. Matthes se proclame seul chef

Dans une lettre adressée à M. Tirard, haut commissaire de France dans les pays rhénans, M. Matthes plénipotentiaire de la Ligue de l'indépendance rhéno-westphalienne, revendique pour lui seul la direction du gouvernement rhénan autorisé.

La Prusse veut maintenir toute sa souveraineté sur la Rhénanie

M. Braun, président du conseil de Prusse dans un discours prononcé au Landtag sur la politique rhénane, a combattu avec la plus grande énergie tout projet de séparation des pays rhénans avec la Prusse et le Reich.

« Le gouvernement, dit-il, a donné son approbation à toute modification du statut politique rhénan, mais il repousse expressément toute modification du territoire prussien et toute restriction des droits de souveraineté de la Prusse. »

### En Pays occupés

Tous les industriels ont signé des accords avec les autorités franco-belges

Les derniers accords qui restaient encore à conclure avec quelques industriels de la Ruhr ont été signés mardi soir.

Toute l'industrie de la Ruhr a donc maintenant adhéré définitivement aux conditions de l'accord général signé le 23 novembre dernier entre les représentants de l'Union des intérêts miniers et les chefs de la mission franco-belge d'ingénieurs; aucun obstacle ne subsiste, par conséquent, pour la reprise générale du travail.

Pour une banque rhénane d'émission

En ce qui concerne la constitution d'une banque rhénane d'émission, on espère aboutir prochainement.

Le capital serait de 100 millions, dont 50 0/0 souscrits par le groupe allemand de Rhénanie.

Le reste du capital serait souscrit par des groupes français, suisses, hollandais, anglais et belges.

### EN ALLEMAGNE

Le prince Max de Bade demande une dictature militaire

Dans une lettre ouverte aux journaux, le prince Max de Bade, qui était chancelier pendant les négociations de l'armistice, demande une dictature militaire:

« Ce dont nous avons besoin, écrit le prince, est la dictature d'un président régulièrement élu qui saurait faire usage de l'énorme puissance qui lui appartiendrait par la constitution. Il faut aussi que le Reichstag soit dissous et que l'on procède immédiatement à de nouvelles élections avant l'élection présidentielle. »

« Un chef de guerre militaire » ajoute le prince Max, conviendrait le mieux au sentiment populaire. »

même dans ce cas des rabais de 10 0/0, alors que voici deux semaines à peine personne ne voulait de mark-papier.

Est-ce l'arrêt de l'inflation?

Entre le 15 et le 30 novembre, les presses à banknotes ont à peu près cessé leurs émissions et la spéculation s'est jetée sur le mark-papier dans un mouvement orienté à la hausse.

Le Fédéralisme doit succéder à l'Unitarisme

M. de Knilling, prenant la parole à la Commission de la Diète bavaroise, s'est prononcé pour l'institution du Fédéralisme en Allemagne:

« La guérison de l'Allemagne, déclare-t-il, n'est possible que si la constitution de l'Empire allemand est modifiée dans un sens national et fédératif. L'unitarisme ne convient pas aux nécessités vitales des États. Le gouvernement bavarois se propose de s'adresser incessamment au nouveau gouvernement d'Empire, pour lui soumettre ses exigences relatives à un remaniement de la constitution dans un sens fédéraliste. »

Le Reichstag et la loi des « pleins pouvoirs »

Le Reichstag a adopté, jeudi, séparément les paragraphes 1 et 2 de la loi des pleins pouvoirs, par 282 voix contre 79 et une abstention.

Il restait à voter sur l'ensemble du projet.

En raison de l'attitude des nationalistes, le vote définitif sur l'ensemble du projet a été renvoyé à une date ultérieure.

### Les Elections anglaises

Les premiers résultats

A une heure, vendredi matin, étaient élus: 68 conservateurs, 41 libéraux, 42 travaillistes, 2 indépendants, 1 nationaliste.

Les Conservateurs perdent plusieurs sièges.

Quelques vainqueurs et quelques vaincus

M. Winston Churchill est battu par un travailliste.

M. Montague Barlow, ministre du travail, conservateur, est également battu par un travailliste.

Le pacifiste bien connu Buxton, candidat travailliste, est battu par un libéral.

Derniers résultats

Voici les derniers résultats connus vendredi à 20 heures:

Sont élus:

Conservateurs, 243.

Travaillistes, 174.

Libéraux, 138.

Indépendants, 9.

Nationalistes irlandais, 1.

Il y a donc 243 conservateurs élus contre 322 des autres partis combinés. La Chambre des communes ayant 615 membres, le parti conservateur est déjà nettement en minorité, quel que soit le résultat des 67 autres circonscriptions.

### Le chômage diminue en Grande-Bretagne

Depuis quatre semaines, le chômage est en décroissance en Grande-Bretagne et les dernières statistiques publiées par le ministère du travail indiquent qu'à la date du 26 novembre, le nombre des chômeurs était de 1.218.200, soit 16.476 de moins que la semaine précédente et 267.678 de moins que le 1<sup>er</sup> janvier 1923.

## Chambre des Députés

Séance de jeudi 6 décembre

La séance est ouverte à 15 h. 15 sous la présidence de M. Arago.

La Chambre adopte deux projets d'intérêt local.

Elle reprend ensuite la discussion de la loi électorale. Elle adopte un amendement Cautru tendant à établir un 2<sup>e</sup> tour dans le cas où le 1/3 des électeurs n'aurait pas pris part au vote.

Elle prend en considération un amendement de M. Magne tendant à supprimer les secteurs électoraux.

La discussion générale est close.

M. Mannheim dit que le droit de vote sera facilité aux fonctionnaires de Rhénanie.

M. Poincaré invite la Chambre à voter le projet qui est soumis.

M. Blum reproche au président du Conseil d'avoir dit que le scrutin d'arrondissement était plus près de la proportionnelle que le scrutin actuel.

M. Poincaré pose la question de confiance en demandant à la Chambre de voter le projet de loi.

M. Herriot rend hommage à M. Poincaré resté fidèle à ses principes.

L'ensemble du projet mis aux voix est adopté par 408 voix contre 127.

On aborde le projet Justin Godard relatif au suffrage des femmes.

M. Rouleaux-Dugage préconise le vote familial.

La séance est levée à 18 h. 30.

## CHRONIQUE LOCALE

### ELECTIONS SÉNATORIALES du 6 Janvier 1924

Nous publions plus loin la profession de foi qu'adressent aux électeurs sénatoriaux du Lot, les sénateurs sortants, MM. de Monzie, Loubet et Fontanille.

Rarement scrutin s'ouvrit en pareille atmosphère de calme.

Notre connaissance, en effet, aucune candidature nouvelle n'a surgi en face des trois sénateurs sortants.

D'aucuns pourront regretter l'absence totale de compétition, voire même de lutte.

Nous ne partageons pas ces regrets. Non pas, certes, que la lutte nous répugne ou nous effraie.

Mais la seule lutte que nous concevions est la lutte féconde, destinée à produire une amélioration, et non la lutte stérile.

C'est pourquoi nous nous plaisons à constater que les élections sénatoriales s'annoncent, dans notre département, libérées de toute rivalité.

Une double considération nous inspire, en effet.

Il est possible — et nous le déplorons! — que la formule de l'union sacrée soit périmée.

Mais s'il en est ainsi, la nécessité de collaboration de toutes les pensées nationales républicaines s'impose d'une façon d'autant plus pressante.

Si la France remporte aujourd'hui dans la Ruhr sa seconde victoire sur l'Allemagne, c'est parce que toutes les volontés françaises surent s'unir en quelque sorte face à l'ennemi.

Chacun convient, certes, de son grand talent. Mais, comme tous les hommes qui ont beaucoup d'idées et d'initiatives, il arrive parfois que certaines soient discutées.

Cette discussion est utile, et même nécessaire, ne serait-ce que pour aider leur auteur à les mettre au point.

Ceci dit, nous estimons que M. de Monzie constitue pour le département une force dont il importe de ne pas se priver.

C'est pourquoi, les délégués sénatoriaux n'hésiteront pas à lui renouveler son mandat.

M. DAROLLE.

Voici la profession de foi qu'on nous communique:

Chers Concitoyens,

Elus en janvier 1920 sur un même programme, nous nous présentons à vos suffrages le 6 janvier 1924 sur une même liste, continuant ainsi l'union efficace que nous avons affirmée depuis quatre ans par nos votes et nos actes.

Tous les trois nous avons le sentiment de mériter le renouvellement de votre confiance, ayant, pareillement accompli nos devoirs politiques et patriotiques. Sans doute, est-il vrai, que dans cette période du souci de la vie internationale dominait la vie intérieure de la France, à cause de quoi nous n'avons jamais refusé de faire crédit au Gouvernement qui réclamait sa liberté d'action pour le soutien de nos droits. Mais nous nous flatons de n'avoir pas consenti de sacrifices superflus, étourdis ou prodigés aux justes nécessités de la sauvegarde française. Nous fûmes de la majorité sénatoriale qui a imposé la réduction des crédits affectés à l'occupation de la Syrie et de la minorité qui a tenté de réaliser la réduction immédiate à 12 mois de la durée du service militaire. Instruits par la tragique expérience, nous pensions et persistons à penser que, s'il faut augmenter le matériel de l'armée défensive, c'est à la condition de diminuer les dépenses d'effectifs. Puisque tous les partis sont d'accord qu'il est urgent d'intensifier la production nationale et d'abord la production agricole, nous croyons indubitablement que le maintien à la disposition de la minorité qui a tenté de réaliser la réduction immédiate à 12 mois de la durée du service militaire, instruits par la tragique expérience, nous pensions et persistons à penser que, s'il faut augmenter le matériel de l'armée défensive, c'est à la condition de diminuer les dépenses d'effectifs. Puisque tous les partis sont d'accord qu'il est urgent d'intensifier la production nationale et d'abord la production agricole, nous croyons indubitablement que le maintien à la disposition de la minorité qui a tenté de réaliser la réduction immédiate à 12 mois de la durée du service militaire, instruits par la tragique expérience, nous pensions et persistons à penser que, s'il faut augmenter le matériel de l'armée défensive, c'est à la condition de diminuer les dépenses d'effectifs. Puisque tous les partis sont d'accord qu'il est urgent d'intensifier la production nationale et d'abord la production agricole, nous croyons indubitablement que le maintien à la disposition de la minorité qui a tenté de réaliser la réduction immédiate à 12 mois de la durée du service militaire, instruits par la tragique expérience, nous pensions et persistons à penser que, s'il faut augmenter le matériel de l'armée défensive, c'est à la condition de diminuer les dépenses d'effectifs. Puisque tous les partis sont d'accord qu'il est urgent d'intensifier la production nationale et d'abord la production agricole, nous croyons indubitablement que le maintien à la disposition de la minorité qui a tenté de réaliser la réduction immédiate à 12 mois de la durée du service militaire, instruits par la tragique expérience, nous pensions et persistons à penser que, s'il faut augmenter le matériel de l'armée défensive, c'est à la condition de diminuer les dépenses d'effectifs. Puisque tous les partis sont d'accord qu'il est urgent d'intensifier la production nationale et d'abord la production agricole, nous croyons indubitablement que le maintien à la disposition de la minorité qui a tenté de réaliser la réduction immédiate à 12 mois de la durée du service militaire, instruits par la tragique expérience, nous pensions et persistons à penser que, s'il faut augmenter le matériel de l'armée défensive, c'est à la condition de diminuer les dépenses d'effectifs. Puisque tous les partis sont d'accord qu'il est urgent d'intensifier la production nationale et d'abord la production agricole, nous croyons indubitablement que le maintien à la disposition de la minorité qui a tenté de réaliser la réduction immédiate à 12 mois de la durée du service militaire, instruits par la tragique expérience, nous pensions et persistons à penser que, s'il faut augmenter le matériel de l'armée défensive, c'est à la condition de diminuer les dépenses d'effectifs. Puisque tous les partis sont d'accord qu'il est urgent d'intensifier la production nationale et d'abord la production agricole, nous croyons indubitablement que le maintien à la disposition de la minorité qui a tenté de réaliser la réduction immédiate à 12 mois de la durée du service militaire, instruits par la tragique expérience, nous pensions et persistons à penser que, s'il faut augmenter le matériel de l'armée défensive, c'est à la condition de diminuer les dépenses d'effectifs. Puisque tous les partis sont d'accord qu'il est urgent d'intensifier la production nationale et d'abord la production agricole, nous croyons indubitablement que le maintien à la disposition de la minorité qui a tenté de réaliser la réduction immédiate à 12 mois de la durée du service militaire, instruits par la tragique expérience, nous pensions et persistons à penser que, s'il faut augmenter le matériel de l'armée défensive, c'est à la condition de diminuer les dépenses d'effectifs. Puisque tous les partis sont d'accord qu'il est urgent d'intensifier la production nationale et d'abord la production agricole, nous croyons indubitablement que le maintien à la disposition de la minorité qui a tenté de réaliser la réduction immédiate à 12 mois de la durée du service militaire, instruits par la tragique expérience, nous pensions et persistons à penser que, s'il faut augmenter le matériel de l'armée défensive, c'est à la condition de diminuer les dépenses d'effectifs. Puisque tous les partis sont d'accord qu'il est urgent d'intensifier la production nationale et d'abord la production agricole, nous croyons indubitablement que le maintien à la disposition de la minorité qui a tenté de réaliser la réduction immédiate à 12 mois de la durée du service militaire, instruits par la tragique expérience, nous pensions et persistons à penser que, s'il faut augmenter le matériel de l'armée défensive, c'est à la condition de diminuer les dépenses d'effectifs. Puisque tous les partis sont d'accord qu'il est urgent d'intensifier la production nationale et d'abord la production agricole, nous croyons indubitablement que le maintien à la disposition de la minorité qui a tenté de réaliser la réduction immédiate à 12 mois de la durée du service militaire, instruits par la tragique expérience, nous pensions et persistons à penser que, s'il faut augmenter le matériel de l'armée défensive, c'est à la condition de diminuer les dépenses d'effectifs. Puisque tous les partis sont d'accord qu'il est urgent d'intensifier la production nationale et d'abord la production agricole, nous croyons indubitablement que le maintien à la disposition de la minorité qui a tenté de réaliser la réduction immédiate à 12 mois de la durée du service militaire, instruits par la tragique expérience, nous pensions et persistons à penser que, s'il faut augmenter le matériel de l'armée défensive, c'est à la condition de diminuer les dépenses d'effectifs. Puisque tous les partis sont d'accord qu'il est urgent d'intensifier la production nationale et d'abord la production agricole, nous croyons indubitablement que le maintien à la disposition de la minorité qui a tenté de réaliser la réduction immédiate à 12 mois de la durée du service militaire, instruits par la tragique expérience, nous pensions et persistons à penser que, s'il faut augmenter le matériel de l'armée défensive, c'est à la condition de diminuer les dépenses d'effectifs. Puisque tous les partis sont d'accord qu'il est urgent d'intensifier la production nationale et d'abord la production agricole, nous croyons indubitablement que le maintien à la disposition de la minorité qui a tenté de réaliser la réduction immédiate à 12 mois de la durée du service militaire, instruits par la tragique expérience, nous pensions et persistons à penser que, s'il faut augmenter le matériel de l'armée défensive, c'est à la condition de diminuer les dépenses d'effectifs. Puisque tous les partis sont d'accord qu'il est urgent d'intensifier la production nationale et d'abord la production agricole, nous croyons indubitablement que le maintien à la disposition de la minorité qui a tenté de réaliser la réduction immédiate à 12 mois de la durée du service militaire, instruits par la tragique expérience, nous pensions et persistons à penser que, s'il faut augmenter le matériel de l'armée défensive, c'est à la condition de diminuer les dépenses d'effectifs. Puisque tous les partis sont d'accord qu'il est urgent d'intensifier la production nationale et d'abord la production agricole, nous croyons indubitablement que le maintien à la disposition de la minorité qui a tenté de réaliser la réduction immédiate à 12 mois de la durée du service militaire, instruits par la tragique expérience, nous pensions et persistons à penser que, s'il faut augmenter le matériel de l'armée défensive, c'est à la condition de diminuer les dépenses d'effectifs. Puisque tous les partis sont d'accord qu'il est urgent d'intensifier la production nationale et d'abord la production agricole, nous croyons indubitablement que le maintien à la disposition de la minorité qui a tenté de réaliser la réduction immédiate à 12 mois de la durée du service militaire, instruits par la tragique expérience, nous pensions et persistons à penser que, s'il faut augmenter

# CHRONIQUE SPORTIVE

## Foot-ball Rugby

**Avenir Moissais 2**  
contre : Avion Cadurcien 2  
Dimanche 9 décembre 1923, à 2 h. 30  
Stade Lucien Desprats  
Cette rencontre permettra à notre deuxième équipe l'entraînement nécessaire pour affronter bientôt les puissantes équipes de Mazamet, Montrejeau et Graulhet.  
L'Avenir Moissais (1<sup>re</sup> série) champion de France l'an dernier de 2<sup>e</sup> série, met en ligne une deuxième équipe de haut niveau qui ne manquera pas demain, de fournir une belle partie.  
Nos équipiers, sans escompter une victoire qui leur pèse et leur jeunesse ne permet guère, peuvent opposer à leurs adversaires une résistance honorable. Ils ont pour eux la vitesse et le souffle.  
A eux d'utiliser ces avantages, et d'en « mettre » le plus qu'ils pourront.  
Nul doute, si le ciel se montre clémente, que ce match qui inaugure une série de rencontres telles qu'on n'en a vu beaucoup à Cahors, ne ramène au stade L. Desprats tout le public cadurcien.  
Le prix des places est toujours fixé à 2 francs 50 les Tribunes, 1 fr. 50 les entrées générales avec réductions ordinaires.

**ROYAL-CINEMA**  
SAMEDI 8, DIMANCHE 9 Décembre  
(Matinée et Soirée)  
**LA PETITE SECRETAIRE**  
Comédie dramatique en 6 parties  
**Roulettable chez les Bohémiens**  
4<sup>e</sup> épisode  
**AMOUR ET POESIE**  
Comique en 2 parties joué par LUI  
Pathé-Revue  
MERCREDI 12, JEUDI 13 (matinée et soirée)  
Un Film sensationnel  
**Les Quatre Cavaliers de l'Apocalypse**  
Avec Rudolph Valentino et Alita Terry  
LOCATION OUVERTE  
les Samedi 8 et Dimanche 9 décembre

**PALAIS DES FÊTES**  
SAMEDI 8, DIMANCHE 9  
10 minutes au Music-Hall.  
**L'Ampoule brisée**, scène dramatique en 6 parties, réalisée par le metteur en scène français, M. P. Barillet, et interprétée par M. Joseph Bouille.  
**Les ruses de Malec**, comique, 2 parties, interprété par le célèbre comique Malec.  
**LA PORTEUSE DE PAIN** (5<sup>e</sup> épisode)  
ORCHESTRE  
Prix des Places ordinaire  
MERCREDI 12, JEUDI 13  
**DEUX Grandes Soirées de Gala**  
UNB Matinée  
données par la tournée des Films en relief avec **FAUST**, de Goethe et **Rève d'opium**  
C'est une révolution dans l'industrie du cinéma.  
Le vision du film en « relief » donne l'impression de la vie.  
Les spectateurs y verront les danseuses de l'Opéra dans les variations du ballet de « Faust », aussi naturelles qu'elles le sont sur la scène de notre Académie Nationale. L'Étoile Mlle ROSELLY, y est absolument vivante et sa grâce égale son talent artistique.  
Orchestre  
PRIX DES PLACES :  
4 fr. ; 3 fr. ; 2 fr. 50 ; 2 fr. ; 1 fr.  
Le Programme complet sera projeté à chaque représentation

**Chronique des Théâtres**  
**Conférence**  
Vendredi soir à eu lieu, au Palais des Fêtes, la Conférence que nous avions annoncée du général Lestouqui sur les armées de Champagne.  
Disons tout de suite que cette soirée a obtenu un complet succès : la salle, pourtant immense, était presque trop petite pour contenir les nombreux auditeurs qui avaient répondu à l'invitation des organisateurs.  
En quelques mots heureux, M. le lieutenant-colonel Lagasque présente le distingué conférencier, un ancien combattant de Champagne, un collaborateur du général Gouraud, puis il montre le haut enseignement de l'entreprise dont il s'est fait le promoteur dévoué et autorisé.  
Nous ne pouvons songer à suivre en ses détails, l'émouvante causerie du général Lestouqui, riche d'évocations, fertile en épisodes glorieux. Belle page d'histoire en vérité, où l'Ancien Combattant de Champagne a su tout à la fois esquisser les fastes des luttes qui se déroulèrent sur cette partie du front et les caractéristiques.  
Le général Lestouqui rappela fort à propos que si les armées de Champagne brisèrent, au seuil des hostilités, la ruée des hordes germaniques, elles déclenchèrent la grande offensive de septembre 1918 qui, en se généralisant, allait conduire à la défaite totale des armées allemandes.  
De là l'idée d'élever un monument digne des prouesses accomplies, à l'endroit même où elles se produisirent, à la mémoire des innombrables héros qui se sacrifièrent pour sauver la France et la civilisation.  
Chemin faisant, le général Lestouqui évoqua à maintes reprises le rôle joué par notre vaillant 7<sup>e</sup>, citant à l'occasion le nom de quelques-uns des héros qui tombèrent. Énumération incomplète, hélas ! car la liste est douloureusement longue de ceux qui succombèrent. Et les noms qui n'eurent pas l'honneur d'un Appel, vendredi soir, ne furent pas de moins méritants, au contraire. Nous disons cela pour apaiser certains regrets, éminemment respectables qui se sont manifestés.  
Au total, le succès du général Lestouqui fut très grand.  
Une quête fructueuse eut lieu ensuite, tandis qu'une partie de concert terminait fort agréablement la soirée.  
On réentendit avec une satisfaction marquée Mme Roullon qui sut nous charmer une fois de plus par une diction impeccable, un timbre harmonieux, une maîtrise réelle.  
M. Jean d'Horvès eut sa bonne part de succès, — succès habituel.  
Enfin, un orchestre de choix sous l'habile baguette du Maestro Barreau apporta son concours précieux à tous égards.  
Au piano, infatigable et talentueux comme toujours, le maître Crassous.  
Nous ne voulons pas terminer ces brèves notes sans adresser à tous les organisateurs dévoués de cette belle soirée, si bien réussie, nos compliments les plus chaleureux. — M. D.

**En Famille comme au Café**  
**Franciscaine**  
est la liqueur préférée des gourmets

Sarrazin : 2.500 hectares ; 15.000 quintaux.  
Maïs : 15.500 hectares ; 46.500 quintaux.  
Haricots : 1.500 hectares ; 1.500 quintaux.  
Lentilles : 60 hectares ; 180 quintaux.  
Pois : 400 hectares ; 300 quintaux.  
Pommes de terre : 17.000 hectares ; 340.000 quintaux.  
Topinambour : 1.400 hectares ; 56.000 quintaux.  
Bettaraves fourragères : 5.000 hectares ; 300.000 quintaux.  
Prairies : 24.000 hectares ; 480.000 quintaux.  
Fourrages : 3.500 hectares ; 525.000 quintaux.  
Près : 36.000 hectares ; 576.000 quintaux.

## ÉTAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 1923  
**Naissances**  
Alonzo Jean, rue Lastié, 27.  
Decremps Marthe, à Belle-Roche.  
**Publications de Mariages**  
Fantagieg Jean, surmunière des Contributions Indirectes et Martin Lucie, s. p., à Cahors.  
Vidal Eug., négociant et Louradour Jeanne, s. p., à Cahors.  
Soulié Germain, contrôleur des Douanes et Massotta Marie, s. p., à Cerebère (P.-O.).  
Fouastrier Louis, manoeuvre et Passerat Lucie, s. p., à Cahors.  
**Mariages**  
Foucat André, ajusteur et Lérés Marie-Jeanne, s. p., à Cahors.  
Rouaix Jean, préparateur en pharmacie et Béguier Andrée, s. p., à Cahors.  
**Décès**  
Mispolié Guillaume, cultivateur, 79 ans, Place St-Maurice, 2.  
Debays Emile, contrôleur de gare, 53 ans, rue Président Wilson.  
Salacroup Anastasie, épouse Bessières, s. p., 56 ans, rue Président Wilson, 24.

de ces établissements inutilisés, abandonnés aux meurtrissures du temps, au ravage des rats.  
Et la réouverture sera décidée. Bien mieux, les établissements rouverts recevront plus d'élèves qu'ils n'en avaient ; et tout naturellement, il y aura plus de maîtres.  
Il y a 3 mois, tout cela était inutile : aujourd'hui la nécessité s'en fait sentir.  
Bah ! quelqu'un en profitera bien !  
L. B.

## M. de De Monzie

victime d'un grave accident d'automobile  
Ainsi qu'on le verra d'autre part, à la *Dernière Heure*, M. de Monzie a été victime, vendredi soir, à Paris, d'un grave accident d'automobile, dont les suites auraient pu être des plus fâcheuses.  
En cette circonstance, nous sommes sûrs d'interpréter les sentiments unanimes de la population cadurcienne et lotoise en lui exprimant nos félicitations d'avoir heureusement échappé à cet accident.  
Nous présentons à M. de Monzie nos vœux sincères de complet rétablissement.

## Délégués sénatoriaux

L'abondance des matières nous oblige de renvoyer à mardi la fin de la liste des délégués sénatoriaux élus.

## Nécrologie

Nous apprenons avec regret le décès de Mme Courdès.  
Nous adressons à son mari M. Antoine Courdès, négociant, à son fils et à toute la famille nos très sincères condoléances.

## La culture du tabac au groupe sénatorial

Le groupe sénatorial de défense de la culture du tabac s'est réuni. Il a examiné en vue de la convocation prochaine de la commission paritaire de fixation des prix d'achat à la culture, la situation faite aux planteurs français par l'élevation des prix de revient et la diminution de pouvoir d'achat du franc. Une augmentation du prix de base lui a paru justifiée et nécessaire pour le maintien et le développement de la culture en France. Le bureau du groupe a été chargé d'intervenir en ce sens auprès du ministre des finances.

## Mairie de Cahors

Le Maire de Cahors a l'honneur de prévenir les mutilés bénéficiaires de la réduction des tarifs de chemin de fer, de se présenter à la Mairie, avant le 31 décembre prochain en vue du renouvellement de leur carte.  
A cet effet, ils devront produire les pièces établissant qu'ils sont toujours titulaires d'une pension d'invalidité s'appliquant à la catégorie de cartes dont ils sont détenteurs, leur carte d'invalidité et une nouvelle photographie au modèle réglementaire.

## Accidents du travail

Le nommé Henry Delpy, âgé de 27 ans, ouvrier au dépôt de la Compagnie du P.-O., demeurant 5, rue du Portail-Alban, s'est fait une déchirure musculaire lombaire aux reins, en soulevant un tube d'oxygène pesant 75 kilos. Un docteur a prescrit un repos absolu de huit jours.

En perçant des trous pour une devanture, le jeune Jean Bessac, 17 ans, ouvrier chez M. Cadar, entrepreneur de serrurerie, demeurant place Rousseau, s'est fait avec le marteau dont il se servait une profonde entaille au pouce de la main gauche. Cette blessure entraînera, sauf complications, une incapacité de travail d'une douzaine de jours.

## Tribunal correctionnel

Audience du jeudi 6 décembre  
Dans son audience de jeudi le Tribunal correctionnel de Cahors a jugé les affaires suivantes :  
COUPS ET BLESSURES  
Deux propriétaires de Montlauzun, les sieurs Emile St-R. et Julien C. sont poursuivis pour coups réciproques.  
Le premier est relaxé. Le second est gratifié de 100 fr. d'amende.  
VIOLENCES  
Le sieur Georges L. propriétaire, à Goujonnac est poursuivi pour avoir exercé des violences sur la personne d'une jeune fille (lancement de projectiles), ainsi que pour port d'arme prohibée.  
Le Tribunal lui inflige 16 fr. d'amende au total pour ce double chef.  
VOL  
Le sieur Emile Daucet, 39 ans, journalier à Calvignac, est poursuivi pour avoir dérobé à sa patronne un sac à main contenant une certaine somme d'argent.  
Coté : 8 jours de prison, mais avec sursis.

## Tribunal pour enfants

Dans son audience de vendredi, le Tribunal pour enfants s'est occupé de deux jeunes gens de 14 et 15 ans poursuivis pour avoir chassé sans permis.  
Ils sont relaxés et confiés à la garde de leur famille.

## Les récoltes en 1923

L'officiel publie une statistique du ministère de l'Agriculture, faisant connaître les résultats approximatifs des récoltes pour 1923.  
Voici les indications relatives à notre département :

mines, à la perception de Champagnac-de-Bélar (Dordogne).  
M. Marly, percepteur de Bagnac, à la perception de Combroudé (Puy-de-Dôme).  
3<sup>e</sup> classe.  
M. Troupel, percepteur de Sousseyrac, à la perception de Cajarc.  
M. Passols, ex-lieutenant au 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie, à la perception de Thémènes (candidature exceptionnelle).

## Par arrêté du ministre des finances

en date du 1<sup>er</sup> décembre, ont été promus sur place les percepteurs :  
1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon  
M. Ragonneau, percepteur de St-Céré.  
M. Gandois, percepteur de Prudhomat.  
Par arrêté du ministre des finances en date du 1<sup>er</sup> décembre :  
M. Tardieu, percepteur de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, de Thuir (Pyrénées-Orientales), a été nommé en la même qualité à la perception de Gramat (équivalence), en remplacement de M. Soulatié, admis à faire valoir ses droits à la retraite.  
M. Delpouget, percepteur de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, de Catus, a été nommé en la même qualité à la perception de Cahors (équivalence), en remplacement de M. Pauzat, admis à faire valoir ses droits à la retraite.  
M. Grimal, percepteur de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, à la Roche-Couillac (Corrèze), a été nommé en la même qualité à la perception de St-Germain (équivalence).  
M. Verdier, percepteur de 3<sup>e</sup> classe à Bach, a été nommé en la même qualité à la perception de Duravel (équivalence).  
M. Pécourt, percepteur en disponibilité, a été nommé, en qualité de percepteur de 4<sup>e</sup> classe, à la perception de Castelnaud (réintégration).  
M. Viers, percepteur stagiaire, à la trésorerie générale de la Corrèze, est nommé percepteur à Bagnac.  
M. Miramont, commis d'ordre et de comptabilité à l'administration centrale des finances, est nommé percepteur à Bach.  
M. Coulon, ex-caporal du 121<sup>e</sup> régiment d'infanterie, est nommé percepteur à Sousseyrac.

## En adressant nos compliments

à tous ces dévoués fonctionnaires, nous sommes particulièrement heureux de voir revenir à Cahors, où il compte tant d'amis, notre sympathique concitoyen, M. Delpouget. — M. D.

## Commis de culture

Par arrêté du Directeur Général des Manufactures de l'Etat,  
MM :  
Cousinié, commis de culture de 8<sup>e</sup> classe, dans la direction de Cahors, est promu sur place à la 7<sup>e</sup> ;  
Bonis, commis de culture de 8<sup>e</sup> classe, dans la direction de Cahors, est promu sur place à la 7<sup>e</sup>.  
Nos félicitations.

## Elections à la Chambre de Commerce

Nous recevons, avec prière d'insérer, une lettre de M. Briul, président de la Chambre de Commerce, à M. Gau notre excellent confrère de la *Dépêche*.  
En raison de son très personnel de cette lettre nous avons le regret de ne pouvoir l'insérer.

## Par ailleurs, nous avons reçu

la lettre suivante :  
Monsieur le Rédacteur en Chef,  
Nous avons lu avec le plus grand intérêt votre article sur « les Elections Consulaires » et nous vous en félicitons.  
Les électeurs consulaires s'adresseraient très certainement aux élections consulaires s'ils avaient l'impression qu'on ne se désintéressait pas d'eux et s'ils étaient consultés pour le choix des candidats.  
Mais pourquoi ne profiteriez-vous des circonstances pour indiquer la procédure à adopter pour l'avenir ?  
Nous croyons qu'il appartient à la Chambre de Commerce du Lot de provoquer, à chaque élection, la réunion d'une assemblée préparatoire pour le choix et la désignation de candidats. Cette assemblée serait constituée par les délégués des syndicats de commerçants et des associations de commerçants électeurs à la Chambre de Commerce du Lot et au Tribunal de Commerce.  
Car on oublie qu'il existe dans le Lot des Syndicats de Commerçants et des Associations de Commerçants.  
Nous vous serions très reconnaissants de vouloir bien publier cette lettre pour le rappeler.  
Un groupe de Commerçants associés et syndiqués.

## On r'ouvrira !

La suppression de l'Ecole Normale de garçons a eu pour conséquence la fermeture de l'Ecole annexe que fréquentait bon nombre d'enfants des bas quartiers de la ville.  
Voilà un trimestre écoulé depuis la fermeture de cette école : maîtres et élèves ont dû trouver place dans une autre école.  
Et cela ne fait pas l'affaire de tout le monde, de nombreux parents qui ont cru devoir protester.  
Leur protestation a été portée devant le Conseil municipal qui, dans sa séance dernière, a décidé de demander le maintien de l'école annexe sous la forme d'une école de garçons avec classe enfantine.  
Que d'histoires, grands dieux, que de remue-ménage au sujet de nos écoles !  
Et que ne laissait-on les choses en l'état ? On supprime, on ferme des établissements, sous le fallacieux prétexte qu'ils ne sont pas utiles, et puis, on s'aperçoit qu'on a commis une... erreur !  
Dare-dare, on réclame la réouverture

pages des avantages dont profitent les villes ; moyens de transport, de communication, d'électrification, etc.  
Peut-être, alors, que les ruraux resteront chez eux, volontairement, et non obligatoirement, par peur d'une expropriation toujours pénible et arbitraire.  
LOUIS BONNET.

## Nos Parlementaires

### Questions écrites

Nous avons signalé que M. Fontanille, sénateur, avait demandé à M. le ministre des travaux publics si les ingénieurs T. P. E., chargés d'une subdivision cantonale faisant usage, pour les besoins du service, d'une voiture automobile leur appartenant, ne doivent pas être exonérés de la taxe et des droits, au même titre que divers fonctionnaires pour lesquels l'Etat prévoit l'usage de l'automobile. (Question du 23 novembre 1923).  
M. Fontanille a reçu la réponse suivante :

« Le ministre des travaux publics autorise les ingénieurs T. P. E., chargés d'une subdivision, à utiliser, pour les besoins du service, une voiture-automobile leur appartenant, et leur alloue, pour ce fait, une indemnité kilométrique. Aux termes de l'article 42 de la loi de finances du 30 juin 1923, sont seuls exonérés de l'impôt les ingénieurs T. P. E. qui utilisent leur voiture exclusivement pour les besoins du service. »

### Par question écrite, remise à la présidence de la Chambre, le 4 décembre 1923, M. Delpoit, député, demande à M. le ministre des pensions : 1<sup>o</sup> si un officier de carrière proposé pour une pension d'invalidité a droit à la solde jusqu'au jour de sa radiation définitive avec le traitement que lui sert un établissement hospitalier, étant entendu qu'il est rétribué sur les fonds spéciaux de cet établissement et ne reçoit aucun traitement indemnité de l'Etat, des départements ou des communes ; 2<sup>o</sup> dans le cas de la négative, quels sont les règlements qui s'opposent à ce cumul.

Par question écrite, remise à la présidence de la Chambre, le 4 décembre 1923, M. Delmas, député, signale à M. le ministre de l'Hygiène qu'il a signé, au mois de juillet 1923, un projet de décret assimilant les professeurs de l'institution nationale des sourds-muets de Paris, quant aux traitements, aux professeurs des classes élémentaires des lycées de Paris, et demande, étant donné la situation précaire de ses maîtres et l'oubli commis à leur égard en 1921, d'intervenir auprès de son collègue des finances, pour que, à son tour, il contresigne ce décret.

### Votes de nos Députés

Au scrutin de mardi 4 décembre, sur la disjonction de l'article 4 de la proposition de loi de M. Marc Sangnier sur l'élection des députés (maintien de la prime à la majorité), les députés du Lot ont voté : **Pour**.  
La Chambre a adopté par 290 voix contre 275.

Sur la prise en considération de l'amendement de M. Bracke, à la même proposition de loi (suppression des panachages de listes), les députés du Lot ont voté :  
**Pour** : M. le prince Murat.  
**Contre** : MM. Delpoit, Delmas.  
La Chambre a repoussé par 441 voix contre 105.

Au scrutin du jeudi 6 décembre, sur l'ensemble de la proposition de loi de M. Sangnier, tendant à modifier la loi du 12 juillet 1919 sur l'élection des députés (*statu-quo*, avec suppression des listes incomplètes), les députés du Lot ont voté : **Pour**.  
La Chambre a adopté par 408 voix contre 127.

### Des récompenses

L'Académie française a décerné, jeudi, ses diverses récompenses annuelles.  
Nous apprenons avec plaisir que :  
M. Mayonove, Léon, de Lubressac, père de 11 enfants vivants, reçoit un prix de 5.000 francs (fondation Saulnier).  
M. Paul Lacombe, dit Eugène, de Fajoles, reçoit le prix Lange de 1.000 francs.  
Nos sincères félicitations.

### Enregistrement

Par arrêté du Directeur Général de l'Enregistrement, M. Roudayre, receveur de 3<sup>e</sup> classe à Luzech, est nommé inspecteur-adjoint de 3<sup>e</sup> classe, sans résidence fixe.

### Perceptions

Par arrêté du ministre des finances en date du 1<sup>er</sup> décembre ont été nommés percepteurs :  
1<sup>re</sup> classe 1<sup>er</sup> échelon  
M. Roche, percepteur de Labastide-Murat, à la perception de Catus.  
M. Solignac, percepteur de Duravel, à la perception de St-Julien-Chapteuil (Hte-Loire).  
M. Calvet, percepteur de St-Germain-sur-Lot, à la perception de Péluissin.  
2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon  
M. Feyt, percepteur de Castelnaud, à la perception de Labastide-Murat.  
M. Delpoch, percepteur de Pern, à la perception de Noailles (Corrèze).  
M. Neuville, percepteur de Cajarc, à la perception de Vayrac.  
M. Surechamp, percepteur de Thé-

La législature qui s'achève fut consacrée à liquider les risques de la guerre. Celle qui vient doit s'employer à liquider ses frais. Nous voulons une paix à bon marché et de meilleure qualité. Une vraie paix ! Une vraie République ! Nous sommes sans défaillance de laïcité, sans frayeur de progrès social. Pour autant que nous soyons amis de la tolérance, respectueux de la dignité des personnes, de l'autonomie des consciences, nous sommes résolus à n'admettre aucun compromis d'idéal, aucune renonciation de justice.

Toutes les fois qu'il y a eu quelque péril à affirmer une opinion républicaine ou à dire une parole justicière, nous avons pris notre part de risque, assurés que nous étions de traduire le vœu de vos cœurs démocrates. Demain, si vous nous confiez à nouveau le mandat que nous pensons avoir rempli au mieux de nos engagements et de vos intérêts, nous n'accepterons pas davantage à prendre nos responsabilités dans le grand-courbe de renaissance économique, d'épanouissement national et de réalisation républicaine.

Vos dévoués,  
A. DE MONZIE,  
Sénateur sortant,  
Maire de Cahors,  
Président du Conseil Général.  
J. LOUBET,  
Sénateur sortant,  
Conseiller Général.  
Docteur FONTANILLE,  
Sénateur sortant,  
Vice-Président du Conseil Général,  
Maire de Saint-Projet.

## RETOUR A LA TERRE !

La question du « retour à la terre » préoccupe à juste titre le pays, car, comme les statistiques le démontrent, hélas ! avec une si exacte précision, chaque jour, la campagne est désertée, et d'immenses terrains qui, il y a encore quelques années, étaient cultivés, sont, actuellement, en friche.  
Que faire pour empêcher l'abandon des campagnes par les populations rurales ? Comment retenir aux champs les jeunes gens, fils de propriétaires, qui vont, dans les villes, pour occuper des emplois dans les administrations, maisons de commerce, ou dans les ateliers ?

On a fait appel aux instituteurs, on leur demande d'être, auprès des enfants, des jeunes gens, d'ardents propagandistes en faveur du retour à la terre ; on invite les associations agricoles d'organiser également une propagande identique.

Mais la désertion des campagnes se poursuit inexorablement ; la propagande faite pour le retour à la terre ne donne pas les résultats espérés.

Et c'est pourquoi le Comité du retour à la terre du Lot, qui s'est réuni ces jours derniers, à Cahors, a examiné la question et a voté une motion qui mérite d'être soulignée.

Cette motion est la suivante : « Vu le nombre de jeunes gens qui désertent les campagnes, le Comité émet un vœu tendant au vote d'une loi qui viserait les fils de propriétaires quittant, sans nécessité, leur patrimoine. Cette loi contraindrait les fils uniques à faire abandon, au profit de l'Etat, de la totalité de leurs propriétés. » Et le Comité demande que ces propriétés ou parties de propriétés soient données à des familles nombreuses qui s'engageraient à les exploiter.

Cette motion, évidemment, est inspirée par un grand souci de remédier à la crise agricole, mais elle préconise nettement l'expropriation pure et simple de la propriété, et elle condamne une catégorie de citoyens à rester attachés à la glèbe, à n'être que des travailleurs agricoles.

Cette motion paraîtra arbitraire, car, comme conséquence logique, il faudra empêcher les fils de propriétaires qui auront fait des études, de prendre part aux examens et concours pour les diverses administrations de l'Etat.

A ceux-là, il faudra dire : « Vous avez de la terre à cultiver. Les emplois administratifs ne sont pas pour vous. » Et dès lors, le fils du paysan, s'il ne veut pas être exproprié, saura qu'en dehors de la terre, il ne sera bon à rien.

Sera-ce le meilleur moyen d'empêcher l'exode des campagnes ? Voilà une question qui provoquera bien des hésitations parmi ceux-là qui seront appelés à la résoudre, c'est-à-dire à voter la loi qu'on leur propose.

Il est certain qu'on ne guérira le mal qu'en employant des remèdes énergiques, mais ne conviendrait-il pas, avant d'en arriver à l'expropriation, de recommander aux hommes politiques de s'abstenir de faire nommer tant de ruraux aux emplois administratifs, et surtout, de réserver ces emplois aux militaires qui ont fait plusieurs années de service, alors que ceux-ci, pour la plupart, sont des fils de propriétaires.

Si on suivait les auteurs de la motion, on irait, vraiment, trop loin, et le retour à la terre, pour beaucoup, ne serait guère joyeux !

Aussi bien, pourquoi, tout d'abord, les terrains nationaux, départementaux, communaux, ne seraient-ils pas attribués tout de suite à des familles nombreuses ?

Est-ce que parmi ces terrains, ces domaines, il n'y en a pas qui sont en friche : et est-ce qu'il n'y a pas, en dehors de ceux-là, d'autres terrains qui sont totalement abandonnés depuis de longues années, par des propriétaires dont on ignore l'adresse et quelquefois même le nom ?

Ces terrains-là et ceux de l'Etat, des départements, des communes ne sont-ils pas tout destinés à être donnés à des familles nombreuses ?

La désertion de la terre, certes, est un problème angoissant et qui mérite, dans l'intérêt du pays, d'être résolu au plus tôt. Mais qu'on commence, d'abord, à faire profiter les cam-

de bronze; 4<sup>e</sup> prix, Bessières à St-Vincent; 5<sup>e</sup> prix, Lucez, diplôme et médaille de bronze; 6<sup>e</sup> prix, Ros Claude à Lucez, diplôme et médaille de bronze; 7<sup>e</sup> prix, Lasbougues à Villesèque, diplôme et médaille de bronze; 8<sup>e</sup> prix, Lasbougues à Crayssac, diplôme et médaille de bronze; 9<sup>e</sup> prix, Bessières à Lucez, diplôme et médaille de bronze; 10<sup>e</sup> prix, Bouzaguat à Lucez, diplôme et médaille de bronze; 11<sup>e</sup> prix, Bouzaguat à Lucez, diplôme et médaille de bronze; 12<sup>e</sup> prix, Bouzaguat à Lucez, diplôme et médaille de bronze; 13<sup>e</sup> prix, Bouzaguat à Lucez, diplôme et médaille de bronze; 14<sup>e</sup> prix, Bouzaguat à Lucez, diplôme et médaille de bronze; 15<sup>e</sup> prix, Bouzaguat à Lucez, diplôme et médaille de bronze.

### Le dévouement lui valut une clientèle fidèle et dévouée. Il eut bientôt conscience de sa popularité et piqué par la tare politique, bien qu'ayant pour adversaire, un concurrent redoutable, un ancien sénateur, il descendit crânement dans la lice, et remporta la victoire. Il fut élu Conseiller général de Montcuq. Ce fut pour lui un beau triomphe et quand par la suite de amis pour le déridier lui rappelaient cette lutte épineuse il en éprouvait chaque fois une douce satisfaction.

Les qualités primordiales de M. Fabre étaient sa modestie, son activité remarquable, une amitié fidèle et sans faiblesse, une franchise et une loyauté parfaites; aussi laissera-t-il dans le canton des regrets profonds et le souvenir d'un excellent homme de bien!

**Lebrail**  
Délégués sénatoriaux. — Ont été élus: Délégué, M. Baudet, maire; Suppléant, M. Vialas, conseiller municipal.

**Grézels**  
Conseil Municipal. — Le conseil municipal de Grézels s'est réuni dimanche dernier sous la présidence de M. Molinié, maire.

La liste de proposition des répartiteurs titulaires et suppléants pour 1924 est dressée.

MM. Lala, Rajada, Jacquié sont désignés pour faire partie de la commission des listes électorales en 1924.

Le conseil décide ensuite que le nouveau cimetière sera installé au lieu dit les Poujades. Toutes les formalités seront faites pour arriver à une prompt solution de cette affaire.

Il est décidé que l'empierrement des chemins vicinaux sera donné dimanche prochain à l'adjudication. Les travaux devront être terminés le 15 janvier au plus tard.

Le conseil municipal, reconnaissant l'affabilité, le dévouement de M. Grangié, percepteur-receveur municipal de la commune de Grézels, vote l'augmentation du dixième de son traitement.

Le conseil émet le vœu de voir classer comme monument historique l'église de Saint-Jean de Grézels.

Le scrutin pour élire les délégués sénatoriaux avait donné les résultats suivants: Voitants: 1. Délégué titulaire: M. Moulinié, maire, 9 voix, élu. 2. Délégué suppléant: M. Roussy, adjoint, 9 voix, élu.

**Gourdon**  
Pharmacie ouverte. — C'est la pharmacie Meulet qui sera ouverte après demain lundi.

Grand concert. — Nous rappelons que le grand concert de la Jeunesse lyrique aura lieu, dans la grande salle de la mairie, le samedi 15 en soirée et le dimanche 16 en matinée, avec les concours de Mlle Yvonne Martineau, 1<sup>er</sup> prix de chant du Conservatoire de Toulouse; de M. Théod. comique mondain des concerts parisiens, et d'éminents artistes amateurs de notre ville.

Prix des places: Membre honoraire, 3 fr. 50; 1<sup>re</sup>, 5 fr.; 2<sup>e</sup>, 3 fr. Entrées, à 20 heures; levée du rideau, à 20 h. 1/2.

Notre sympathique compatriote M. Lagardie vient de passer brillamment son thèse devant la Faculté de Médecine de Toulouse avec mention très bien et félicitations du Jury.

Nos bien cordiales félicitations.

La Grappe du Queroy. — L'Amicale des Enfants de l'Arrondissement de Gourdon à Paris invite tous les compatriotes à assister à la Matinée dansante suivie d'une fête enfantine, qui aura lieu le 16 décembre, à 14 h., dans les salons du Palais des Fêtes de Paris, 193, rue St-Martin (Métro Etienne Marcel).

A l'issue de cette fête une ample distribution de jouets sera faite à nos petits Queroynois.

**Le Secrétaire général,**  
R. LABRUNIE,  
134, rue Damrémont.

La Sainte-Cécile. — L'Union musicale Gourdonnaise se fêtera sa fête annuelle dimanche, 9 décembre.

A 15 heures, sur les Allées de la République, concert avec le programme suivant:

1<sup>o</sup> Saverne, marche (Andrien); 2<sup>o</sup> Gloria Victis ouverture (Boisson); 3<sup>o</sup> Frisson matinal, intermezzo (Christol); 4<sup>o</sup> La Fille du Régiment, Fantaisie (Donizetti); 5<sup>o</sup> Onduleuse, Valse (Stoupan); 16 h. 30, Défilé.

18 h., banquet amical; 21 h., soirée dansante à grand orchestre, salle de l'Hôtel de Ville. Prix d'entrée, Messieurs, 5 fr.; dames, 3 fr.

Cette soirée est offerte à 16 h., à MM. les membres honoraires.

**Salviac**  
Adjudications. — Dimanche 23 décembre 1923, aura lieu à la Mairie de Salviac l'adjudication des droits de place, stationnement et pesage.

me pas votre existence. Non, alors, c'était moi qui n'aurais jamais osé... dans la position où je me trouvais. Il a fallu que je me crusse bien près de disparaître pour vous faire savoir, à vous, un officier... qu'une femme de votre famille, de votre nom...

Elle cacha son visage dans ses mains longues et diaphanes.

« Mais, maintenant?... » prononça le jeune homme, que le récit de Marguerite faisait souffrir sans qu'il eût la dureté de le montrer.

« Maintenant!... » sursauta Marguerite. « Oh! ne parlons pas de maintenant!... »

Un effarement passa dans ses prunelles, que les mains, brusquement, dévoilèrent. Puis tout en elle s'affaissa, le buste sur les coussins, les bras comme morts, les fines paupières battantes, aux cils pâles, retombées en une angoisse de pudeur. Elle ajouta:

« Heureusement, cela va finir! »

Dans ces derniers mots, quelque chose de farouche éclata, en contraste avec le doux effacement de cette fragile créature. Et un soupçon traversa Jean. Avait-elle donc l'intention de se tuer? Elle ne lui paraissait pas malade au point d'envisager la mort comme prochaine. Et son cœur semblait étouffer de quelque dégoût affreux.

Une commiseration profonde inclina Jean vers cette pauvre petite cousine, hier encore inconnue, vers cette orpheline dont le père avait eu

un visage semblable à son visage à lui.

« Ne parlez pas de votre fin, » dit-il. « Je vous guérirai, je vous soignerai, je vous sauverai des peines que vous rendent la vie insupportable. Votre existence me regarde maintenant, Marguerite. Je suis le chef de famille, de cette famille composée de nous deux et de nos morts communs. »

Les pâles yeux de la jeune fille s'illuminaient.

« Oh! » s'écria-t-elle, « que vous êtes bon!... »

Puis un regret coupa cet élan.

« Hélas! » ajouta-t-elle, vous êtes meilleur pour moi que mon père ne le fut pour votre mère. »

« Que voulez-vous dire? »

« Votre mère, cependant, était moins coupable que moi, car elle ne s'est donnée qu'à un seul... et elle avait pour excuse l'amour... un grand amour... »

Jean ne remarqua pas l'aveu que contenait cette phrase. A cette minute, dans l'anxiété qui le reprenait, peu lui importait que Marguerite eût donné un successeur à son premier amour. Brusquement, sur cette évocation de sa mère et du mystérieux roman de sa naissance, le besoin de savoir le domina, impérieux, mêlé d'une confuse terreur. Il touchait à la révélation. Tout son être y aspirait et en tremblait. Pourtant il ne posa pas encore une question directe. Il releva une allusion de Marguerite.

« Ainsi, murmura-t-il, « mon oncle... votre père... n'a pas pardonné à sa sœur? »

« Ni à elle, ni à celui qui l'avait séduite... ni même à vous, qui n'aviez eu d'autre tort que de naître. Et aujourd'hui, cependant, c'est vous, vous... qui tendez la main à sa fille tombée. »

Elle fondit en larmes.

L'officier dit d'une voix nerveuse: « Allons, il n'y a pas de quoi pleurer. Entr'aidons-nous sans juger des sentiments personnels de nos parents. Soyez calme. Parlez-moi de ce passé que j'ignore, de ma mère, de mon père que je n'ai pas connus... A vous, du moins, on vous a raconté... »

« Elle l'interrompit. »

« Pas compris! » répéta-t-elle avec stupefaction.

« Vous devez savoir que ma mère est morte en me mettant au monde? »

« Mais... votre père? »

« Elle prononça ces trois mots avec un accent bizarre, le buste avancé, les yeux élargis. »

« Mon père », reprit Jean, j'ignore tout de lui, jusqu'à son nom. Celui qui pourrait me renseigner s'est toujours refusé à le faire. »

« Celui qui pourrait vous renseigner!... »

Il y eut un effarement dans cette phrase en écho, après laquelle les lèvres de Marguerite restèrent frissonnantes. Et, dans ses yeux, quel regard de trouble et de pitié étranges!

« Oh! mon Dieu!... mon Dieu!... » (A suivre)

me pas votre existence. Non, alors, c'était moi qui n'aurais jamais osé... dans la position où je me trouvais. Il a fallu que je me crusse bien près de disparaître pour vous faire savoir, à vous, un officier... qu'une femme de votre famille, de votre nom...

Elle cacha son visage dans ses mains longues et diaphanes.

« Mais, maintenant?... » prononça le jeune homme, que le récit de Marguerite faisait souffrir sans qu'il eût la dureté de le montrer.

« Maintenant!... » sursauta Marguerite. « Oh! ne parlons pas de maintenant!... »

Un effarement passa dans ses prunelles, que les mains, brusquement, dévoilèrent. Puis tout en elle s'affaissa, le buste sur les coussins, les bras comme morts, les fines paupières battantes, aux cils pâles, retombées en une angoisse de pudeur. Elle ajouta:

« Heureusement, cela va finir! »

Dans ces derniers mots, quelque chose de farouche éclata, en contraste avec le doux effacement de cette fragile créature. Et un soupçon traversa Jean. Avait-elle donc l'intention de se tuer? Elle ne lui paraissait pas malade au point d'envisager la mort comme prochaine. Et son cœur semblait étouffer de quelque dégoût affreux.

Une commiseration profonde inclina Jean vers cette pauvre petite cousine, hier encore inconnue, vers cette orpheline dont le père avait eu

un visage semblable à son visage à lui.

« Ne parlez pas de votre fin, » dit-il. « Je vous guérirai, je vous soignerai, je vous sauverai des peines que vous rendent la vie insupportable. Votre existence me regarde maintenant, Marguerite. Je suis le chef de famille, de cette famille composée de nous deux et de nos morts communs. »

Les pâles yeux de la jeune fille s'illuminaient.

« Oh! » s'écria-t-elle, « que vous êtes bon!... »

Puis un regret coupa cet élan.

« Hélas! » ajouta-t-elle, vous êtes meilleur pour moi que mon père ne le fut pour votre mère. »

« Que voulez-vous dire? »

« Votre mère, cependant, était moins coupable que moi, car elle ne s'est donnée qu'à un seul... et elle avait pour excuse l'amour... un grand amour... »

Jean ne remarqua pas l'aveu que contenait cette phrase. A cette minute, dans l'anxiété qui le reprenait, peu lui importait que Marguerite eût donné un successeur à son premier amour. Brusquement, sur cette évocation de sa mère et du mystérieux roman de sa naissance, le besoin de savoir le domina, impérieux, mêlé d'une confuse terreur. Il touchait à la révélation. Tout son être y aspirait et en tremblait. Pourtant il ne posa pas encore une question directe. Il releva une allusion de Marguerite.

« Ainsi, murmura-t-il, « mon oncle... votre père... n'a pas pardonné à sa sœur? »

« Ni à elle, ni à celui qui l'avait séduite... ni même à vous, qui n'aviez eu d'autre tort que de naître. Et aujourd'hui, cependant, c'est vous, vous... qui tendez la main à sa fille tombée. »

Elle fondit en larmes.

L'officier dit d'une voix nerveuse: « Allons, il n'y a pas de quoi pleurer. Entr'aidons-nous sans juger des sentiments personnels de nos parents. Soyez calme. Parlez-moi de ce passé que j'ignore, de ma mère, de mon père que je n'ai pas connus... A vous, du moins, on vous a raconté... »

« Elle l'interrompit. »

« Pas compris! » répéta-t-elle avec stupefaction.

« Vous devez savoir que ma mère est morte en me mettant au monde? »

« Mais... votre père? »

« Elle prononça ces trois mots avec un accent bizarre, le buste avancé, les yeux élargis. »

« Mon père », reprit Jean, j'ignore tout de lui, jusqu'à son nom. Celui qui pourrait me renseigner s'est toujours refusé à le faire. »

« Celui qui pourrait vous renseigner!... »

Il y eut un effarement dans cette phrase en écho, après laquelle les lèvres de Marguerite restèrent frissonnantes. Et, dans ses yeux, quel regard de trouble et de pitié étranges!

« Oh! mon Dieu!... mon Dieu!... » (A suivre)

me pas votre existence. Non, alors, c'était moi qui n'aurais jamais osé... dans la position où je me trouvais. Il a fallu que je me crusse bien près de disparaître pour vous faire savoir, à vous, un officier... qu'une femme de votre famille, de votre nom...

Elle cacha son visage dans ses mains longues et diaphanes.

« Mais, maintenant?... » prononça le jeune homme, que le récit de Marguerite faisait souffrir sans qu'il eût la dureté de le montrer.

« Maintenant!... » sursauta Marguerite. « Oh! ne parlons pas de maintenant!... »

Un effarement passa dans ses prunelles, que les mains, brusquement, dévoilèrent. Puis tout en elle s'affaissa, le buste sur les coussins, les bras comme morts, les fines paupières battantes, aux cils pâles, retombées en une angoisse de pudeur. Elle ajouta:

« Heureusement, cela va finir! »

Dans ces derniers mots, quelque chose de farouche éclata, en contraste avec le doux effacement de cette fragile créature. Et un soupçon traversa Jean. Avait-elle donc l'intention de se tuer? Elle ne lui paraissait pas malade au point d'envisager la mort comme prochaine. Et son cœur semblait étouffer de quelque dégoût affreux.

Une commiseration profonde inclina Jean vers cette pauvre petite cousine, hier encore inconnue, vers cette orpheline dont le père avait eu

un visage semblable à son visage à lui.

« Ne parlez pas de votre fin, » dit-il. « Je vous guérirai, je vous soignerai, je vous sauverai des peines que vous rendent la vie insupportable. Votre existence me regarde maintenant, Marguerite. Je suis le chef de famille, de cette famille composée de nous deux et de nos morts communs. »

Les pâles yeux de la jeune fille s'illuminaient.

« Oh! » s'écria-t-elle, « que vous êtes bon!... »

Puis un regret coupa cet élan.

« Hélas! » ajouta-t-elle, vous êtes meilleur pour moi que mon père ne le fut pour votre mère. »

« Que voulez-vous dire? »

« Votre mère, cependant, était moins coupable que moi, car elle ne s'est donnée qu'à un seul... et elle avait pour excuse l'amour... un grand amour... »

Jean ne remarqua pas l'aveu que contenait cette phrase. A cette minute, dans l'anxiété qui le reprenait, peu lui importait que Marguerite eût donné un successeur à son premier amour. Brusquement, sur cette évocation de sa mère et du mystérieux roman de sa naissance, le besoin de savoir le domina, impérieux, mêlé d'une confuse terreur. Il touchait à la révélation. Tout son être y aspirait et en tremblait. Pourtant il ne posa pas encore une question directe. Il releva une allusion de Marguerite.

« Ainsi, murmura-t-il, « mon oncle... votre père... n'a pas pardonné à sa sœur? »

« Ni à elle, ni à celui qui l'avait séduite... ni même à vous, qui n'aviez eu d'autre tort que de naître. Et aujourd'hui, cependant, c'est vous, vous... qui tendez la main à sa fille tombée. »

Elle fondit en larmes.

L'officier dit d'une voix nerveuse: « Allons, il n'y a pas de quoi pleurer. Entr'aidons-nous sans juger des sentiments personnels de nos parents. Soyez calme. Parlez-moi de ce passé que j'ignore, de ma mère, de mon père que je n'ai pas connus... A vous, du moins, on vous a raconté... »

« Elle l'interrompit. »

« Pas compris! » répéta-t-elle avec stupefaction.

« Vous devez savoir que ma mère est morte en me mettant au monde? »

« Mais... votre père? »

« Elle prononça ces trois mots avec un accent bizarre, le buste avancé, les yeux élargis. »

« Mon père », reprit Jean, j'ignore tout de lui, jusqu'à son nom. Celui qui pourrait me renseigner s'est toujours refusé à le faire. »

« Celui qui pourrait vous renseigner!... »

Il y eut un effarement dans cette phrase en écho, après laquelle les lèvres de Marguerite restèrent frissonnantes. Et, dans ses yeux, quel regard de trouble et de pitié étranges!

« Oh! mon Dieu!... mon Dieu!... » (A suivre)

me pas votre existence. Non, alors, c'était moi qui n'aurais jamais osé... dans la position où je me trouvais. Il a fallu que je me crusse bien près de disparaître pour vous faire savoir, à vous, un officier... qu'une femme de votre famille, de votre nom...

Elle cacha son visage dans ses mains longues et diaphanes.

« Mais, maintenant?... » prononça le jeune homme, que le récit de Marguerite faisait souffrir sans qu'il eût la dureté de le montrer.

« Maintenant!... » sursauta Marguerite. « Oh! ne parlons pas de maintenant!... »

Un effarement passa dans ses prunelles, que les mains, brusquement, dévoilèrent. Puis tout en elle s'affaissa, le buste sur les coussins, les bras comme morts, les fines paupières battantes, aux cils pâles, retombées en une angoisse de pudeur. Elle ajouta:

« Heureusement, cela va finir! »

Dans ces derniers mots, quelque chose de farouche éclata, en contraste avec le doux effacement de cette fragile créature. Et un soupçon traversa Jean. Avait-elle donc l'intention de se tuer? Elle ne lui paraissait pas malade au point d'envisager la mort comme prochaine. Et son cœur semblait étouffer de quelque dégoût affreux.

Une commiseration profonde inclina Jean vers cette pauvre petite cousine, hier encore inconnue, vers cette orpheline dont le père avait eu

un visage semblable à son visage à lui.

« Ne parlez pas de votre fin, » dit-il. « Je vous guérirai, je vous soignerai, je vous sauverai des peines que vous rendent la vie insupportable. Votre existence me regarde maintenant, Marguerite. Je suis le chef de famille, de cette famille composée de nous deux et de nos morts communs. »

Les pâles yeux de la jeune fille s'illuminaient.

« Oh! » s'écria-t-elle, « que vous êtes bon!... »

Puis un regret coupa cet élan.

« Hélas! » ajouta-t-elle, vous êtes meilleur pour moi que mon père ne le fut pour votre mère. »

« Que voulez-vous dire? »

« Votre mère, cependant, était moins coupable que moi, car elle ne s'est donnée qu'à un seul... et elle avait pour excuse l'amour... un grand amour... »

Jean ne remarqua pas l'aveu que contenait cette phrase. A cette minute, dans l'anxiété qui le reprenait, peu lui importait que Marguerite eût donné un successeur à son premier amour. Brusquement, sur cette évocation de sa mère et du mystérieux roman de sa naissance, le besoin de savoir le domina, impérieux, mêlé d'une confuse terreur. Il touchait à la révélation. Tout son être y aspirait et en tremblait. Pourtant il ne posa pas encore une question directe. Il releva une allusion de Marguerite.

« Ainsi, murmura-t-il, « mon oncle... votre père... n'a pas pardonné à sa sœur? »

« Ni à elle, ni à celui qui l'avait séduite... ni même à vous, qui n'aviez eu d'autre tort que de naître. Et aujourd'hui, cependant, c'est vous, vous... qui tendez la main à sa fille tombée. »

Elle fondit en larmes.

L'officier dit d'une voix nerveuse: « Allons, il n'y a pas de quoi pleurer. Entr'aidons-nous sans juger des sentiments personnels de nos parents. Soyez calme. Parlez-moi de ce passé que j'ignore, de ma mère, de mon père que je n'ai pas connus... A vous, du moins, on vous a raconté... »

« Elle l'interrompit. »

« Pas compris! » répéta-t-elle avec stupefaction.

« Vous devez savoir que ma mère est morte en me mettant au monde? »

« Mais... votre père? »

« Elle prononça ces trois mots avec un accent bizarre, le buste avancé, les yeux élargis. »

« Mon père », reprit Jean, j'ignore tout de lui, jusqu'à son nom. Celui qui pourrait me renseigner s'est toujours refusé à le faire. »

« Celui qui pourrait vous renseigner!... »

Il y eut un effarement dans cette phrase en écho, après laquelle les lèvres de Marguerite restèrent frissonnantes. Et, dans ses yeux, quel regard de trouble et de pitié étranges!

« Oh! mon Dieu!... mon Dieu!... » (A suivre)

me pas votre existence. Non, alors, c'était moi qui n'aurais jamais osé... dans la position où je me trouvais. Il a fallu que je me crusse bien près de disparaître pour vous faire savoir, à vous, un officier... qu'une femme de votre famille, de votre nom...

Elle cacha son visage dans ses mains longues et diaphanes.

« Mais, maintenant?... » prononça le jeune homme, que le récit de Marguerite faisait souffrir sans qu'il eût la dureté de le montrer.

« Maintenant!... » sursauta Marguerite. « Oh! ne parlons pas de maintenant!... »

Un effarement passa dans ses prunelles, que les mains, brusquement, dévoilèrent. Puis tout en elle s'affaissa, le buste sur les coussins, les bras comme morts, les fines paupières battantes, aux cils pâles, retombées en une angoisse de pudeur. Elle ajouta:

« Heureusement, cela va finir! »

Dans ces derniers mots, quelque chose de farouche éclata, en contraste avec le doux effacement de cette fragile créature. Et un soupçon traversa Jean. Avait-elle donc l'intention de se tuer? Elle ne lui paraissait pas malade au point d'envisager la mort comme prochaine. Et son cœur semblait étouffer de quelque dégoût affreux.

Une commiseration profonde inclina Jean vers cette pauvre petite cousine, hier encore inconnue, vers cette orpheline dont le père avait eu

un visage semblable à son visage à lui.

« Ne parlez pas de votre fin, » dit-il. « Je vous guérirai, je vous soignerai, je vous sauverai des peines que vous rendent la vie insupportable. Votre existence me regarde maintenant, Marguerite. Je suis le chef de famille, de cette famille composée de nous deux et de nos morts communs. »

Les pâles yeux de la jeune fille s'illuminaient.

« Oh! » s'écria-t-elle, « que vous êtes bon!... »

Puis un regret coupa cet élan.

« Hélas! » ajouta-t-elle, vous êtes meilleur pour moi que mon père ne le fut pour votre mère. »

« Que voulez-vous dire? »

« Votre mère, cependant, était moins coupable que moi, car elle ne s'est donnée qu'à un seul... et elle avait pour excuse l'amour... un grand amour... »

Jean ne remarqua pas l'aveu que contenait cette phrase. A cette minute, dans l'anxiété qui le reprenait, peu lui importait que Marguerite eût donné un successeur à son premier amour. Brusquement, sur cette évocation de sa mère et du mystérieux roman de sa naissance, le besoin de savoir le domina, impérieux, mêlé d'une confuse terreur. Il touchait à la révélation. Tout son être y aspirait et en tremblait. Pourtant il ne posa pas encore une question directe. Il releva une allusion de Marguerite.

« Ainsi, murmura-t-il, « mon oncle... votre père... n'a pas pardonné à sa sœur? »

« Ni à elle, ni à celui qui l'avait séduite... ni même à vous, qui n'aviez eu d'autre tort que de naître. Et aujourd'hui, cependant, c'est vous, vous... qui tendez la main à sa fille tombée. »

Elle fondit en larmes.

L'officier dit d'une voix nerveuse: « Allons, il n'y a pas de quoi pleurer. Entr'aidons-nous sans juger des sentiments personnels de nos parents. Soyez calme. Parlez-moi de ce passé que j'ignore, de ma mère, de mon père que je n'ai pas connus... A vous, du moins, on vous a raconté... »

« Elle l'interrompit. »

« Pas compris! » répéta-t-elle avec stupefaction.

« Vous devez savoir que ma mère est morte en me mettant au monde? »

« Mais... votre père? »

« Elle prononça ces trois mots avec un accent bizarre, le buste avancé, les yeux élargis. »

« Mon père », reprit Jean, j'ignore tout de lui, jusqu'à son nom. Celui qui pourrait me renseigner s'est toujours refusé à le faire. »

